

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'énergie et du climat

Paris, le

15 SEP. 2016

Direction de l'énergie

M. Guillaume Husson  
Les Embriagues  
66 360 NYER

Sous-direction du système électrique et des énergies renouvelables

Bureau des énergies renouvelables (3B)

Affaire suivie par : Cédric Bozonnat

Madame, Monsieur,

Par votre courrier du 8 septembre 2016, vous avez formulé une demande de changement d'exploitant pour le(s) projet(s) suivant(s), lauréat(s) de l'appel d'offres de 2013 portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques sur bâtiment de puissance crête comprise entre 100 et 250 kWc :

Nom du projet :	GH Solaire
Période de candidature :	1ere
Nom ou raison sociale du lauréat :	Guillaume Husson
Puissance-crête :	196,35 kWc
Commune d'implantation (code postal) :	66360

La société ESCOUMS SOLAIRE, immatriculée sous le numéro RCS 810 343 210 demande à être l'exploitant de ce projet en lieu et place de la société candidate.

D'après le paragraphe 2.2 du cahier des charges de cet appel d'offres : « Conformément aux dispositions de l'article L. 311-10 du code de l'énergie, le candidat s'engage à être l'exploitant de l'installation de production [...] Toutefois, un changement d'exploitant peut être envisagé postérieurement à la désignation des lauréats par la ministre. Il devra cependant être autorisé par une décision de la ministre acceptant le changement d'exploitant. Ce changement pourra notamment être refusé si la société créée ultérieurement n'offre pas des garanties financières équivalentes à la société candidate. »

Après examen de votre demande, j'ai l'honneur de vous informer que le changement d'exploitant demandé est autorisé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur adjoint de l'énergie,



Mario PAIN

Copie : EDF OA